



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

☎ 04.76.21.85.26.

☎ 04.76.49.03.79.

N/Réf. DELCOM **15-14**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Comité Syndical
du 25 février 2014**

Le vingt-cinq février deux mille quatorze, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 10 février 2014

Nombre de délégués en exercice : 17 **Présents :** 11 **Votants :** 13

Présents : V.BELLE, Y BOULARD, A. CARBONARI (pv D ROUX) C COIGNÉ, C DIDIER, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT (pv S CIALDELLA), M MASTROMAURO, M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : M. BAFFERT, S. CIALDELLA, J CARRIER, V GONNET, G JULLIEN, D ROUX

Président de séance : Christian COIGNÉ

Secrétaire de Séance : Valérie BELLE

Rappel du quorum : 10

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - GROUPEMENT DE
COMMANDES

Vérifications périodiques réglementaires : Autorisation de signer les marchés de services

Rapporteur : Christian COIGNÉ

DELCOM 15-14

Le Président expose :

Le président rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué. Il regroupe les communes de Seyssins, Seyssinet-Pariset, Fontaine, Sassenage, Noyarey, Veurey-Voroize, le SIRD, ainsi que les CCAS des communes de Seyssinet-Pariset, Fontaine et Sassenage. Il concerne les vérifications périodiques réglementaires à effectuer sur les ERP.

Le SIRD a coordonné ce groupement pour la passation de marchés dont l'objet porte sur les vérifications périodiques obligatoires concernant :

- Lot 1 : les installations électriques et éclairages de sécurité
- Lot 2 : les installations de gaz combustible et hydrocarbure
- Lot 3 : les systèmes de sécurité incendie
- Lot 4 : les ascenseurs
- Lot 5 : les appareils et accessoires de lavage
- Lot 6 : les aires de jeux
- Lot 7 : les équipements sportifs (buts de hand, basket, foot et rugby)

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Tous les lots (1 à 7) ont fait l'objet d'une procédure par appel d'offres ouvert définie à l'article 33 du CMP.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 janvier 2014.

La CAO du 16 janvier 2014 a décidé d'attribuer les marchés aux offres économiquement les plus avantageuses suivantes, en application des critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation :

N°LOT	Attributaire	Montant du marché (€ HT)
1 : contrôle des installations électriques et des éclairages de sécurité	DEKRA Parc Sud Galaxie Immeuble le Calypso 4-6 rue des Méridiens 38130 ECHIROLLES	24 050.00
2 : contrôles des installations de gaz combustible et hydrocarbure	SOCOTEC ZA du Rondeau 1 rue du Docteur Pascal BP 289 38434 ECHIROLLES	5 400.00
3 : contrôle des installations des moyens de secours : SSI catégories A et B	SOCOTEC ZA du Rondeau 1 rue du Docteur Pascal BP 289 38434 ECHIROLLES	2 150.00
4 : contrôle des	DEKRA	2 790.00

ascenseurs	Parc Sud Galaxie Immeuble le Calypso 4-6 rue des Méridiens 38130 ECHIROLLES	
5 : contrôles des appareils de levage	DEKRA Parc Sud Galaxie Immeuble le Calypso 4-6 rue des Méridiens 38130 ECHIROLLES	1 810.00
6 : contrôle des aires de jeux	APAVE 16 avenue de Grugliasco BP148 38431 ECHIROLLES Cedex	4 565.00
7 : contrôle principaux des équipements sportifs : buts de handball, de basket-ball, de football et de rugby.	DEKRA Parc Sud Galaxie Immeuble le Calypso 4-6 rue des Méridiens 38130 ECHIROLLES	6 390.00
	TOTAL	47 155.00 € HT

Le détail par membre du groupement est le suivant (en €HT):

NC : Non Concerné par le lot

	LOT 1 : Electricité	LOT 2 : gaz	LOT 3 : SSI	LOT 4 : ascenseurs	LOT 5 : appareils de levage	LOT 6 : aires de jeux collectives	LOT 7 : équipements sportifs
SEYSSINS	2 895.00	1 120.00	NC	345.00	375.00	425.00	720.00
SEYSSINET- PARISET	3 590.00	720.00	NC	60.00	260.00	1 400.00	890.00
CCAS SEYSSINET- PARISET	860.00	80.00	250.00	300.00	NC	NC	NC
FONTAINE	8 115.00	1 680.00	1 000.00	750.00	645.00	1 650.00	1 880.00
CCAS FONTAINE	1 980.00	240.00	200.00	600.00	NC	210.00	NC
SASSENAGE	4 130.00	880.00	200.00	450.00	485.00	560.00	1 760.00
CCAS SASSENAGE	140.00	40.00	NC	60.00	NC	NC	NC
NOYAREY	915.00	160.00	350.00	NC	20.00	120.00	560.00
VEUREY- VOROIZE	875.00	400.00	NC	75.00	25.00	200.00	220.00
SIRD	550.00	80.00	150.00	150.00	NC	NC	360.00

De part ses équipements et ses activités, le SIRD est concerné uniquement pour les lots 1, 2, 3, 4 et 7.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et L2122-21

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59

Vu le budget primitif

Vu le procès verbal de la CAO du 16 janvier 2014

Vu le rapport de Monsieur le Président

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature des marchés par Monsieur le Président avec les entreprises attributaires désignées par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation des vérifications périodiques des lots 1, 2, 3, 4, et 7

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

✓ AUTORISE Monsieur le président à signer les marchés de services, et toutes les pièces y afférant, des lots 1, 2, 3, 4 et 7 nécessaires à la vérifications périodiques réglementaires des établissements du SIRD.

Le comité syndical, après débat

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 février 2014
Le Président,
Christian COIGNÉ

